



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport sur l'édition 2023 du Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : L'espace pour notre avenir commun

(Vienne, 12-14 décembre 2023)

I. Introduction

1. Le Bureau des affaires spatiales et le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales ont coorganisé le Forum mondial de l'espace 2023 sur le thème « L'espace pour notre avenir commun » du 12 au 14 décembre 2023.
2. L'édition 2023 du Forum mondial de l'espace a été l'occasion pour les représentants de la communauté spatiale de s'entretenir des activités actuelles et futures, en particulier de la tenue prochaine, en 2024, du Sommet de l'avenir, auquel les États Membres adopteront un Pacte pour l'avenir afin de consolider les accords collectifs et d'exprimer la solidarité de la communauté internationale à l'égard des générations actuelles et futures.
3. La manifestation était coorganisée par le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales.
4. Le présent rapport décrit le contexte, les objectifs et le programme du Forum, donne une description du programme, et s'achève par un résumé des échanges qui ont eu lieu pendant les séances.

II. Contexte et objectifs

5. Inauguré à Vienne en novembre 2019 (voir le document [A/AC.105/1219](#)), le Forum mondial de l'espace est une série de manifestations organisées par l'ONU en application des recommandations formulées lors de quatre forums de haut niveau tenus entre 2015 et 2018. Ces forums ont montré qu'un nombre croissant d'acteurs souhaitaient de plus en plus débattre de l'avenir de la coopération spatiale et internationale dans le cadre des quatre piliers suivants : économie spatiale, société spatiale, accessibilité de l'espace et diplomatie spatiale.
6. En organisant le Forum mondial de l'espace, l'ONU cherche à tirer parti de solutions novatrices et d'évolutions techniques pour atteindre les objectifs de développement durable. Lors du Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis, les



personnes participantes sont convenues que le Forum (rebaptisé par la suite « Forum mondial de l'espace ») devrait favoriser les échanges à l'appui du dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, les industriels, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, afin d'établir un pont entre les quatre piliers d'UNISPACE+50 et le Programme « Espace 2030 » (A/AC.105/1129, annexe, par. 18).

7. Le Programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable et son plan de mise en œuvre constituent un document stratégique global qui définit la voie à suivre pour renforcer la contribution de l'espace et de ses applications au développement durable et à la réalisation d'autres programmes mondiaux, à savoir ceux liés aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau des affaires spatiales continuera de promouvoir l'utilisation et l'application des techniques spatiales dans tous les lieux de discussion.

8. L'état actuel de notre planète, caractérisé par le réchauffement planétaire, l'appauvrissement de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et la pollution, soulève des problèmes graves et complexes. De grands chocs mondiaux ont mis en évidence notre vulnérabilité et le manque de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Consciente que les mécanismes collectifs en place ne suffisent pas face au rythme et à l'ampleur des problèmes actuels, la communauté internationale a préconisé de rendre le système multilatéral plus efficace et d'adopter des outils innovants.

9. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, offre à la communauté internationale une occasion décisive de répondre collectivement aux problèmes urgents et de fixer le cap sur un avenir durable et inclusif. Axé en premier lieu sur la consolidation des solutions multilatérales, le Sommet a pour objet de renforcer les mécanismes de gouvernance mondiale afin de permettre à la communauté internationale de répondre efficacement aux problèmes complexes et urgents du moment.

10. Les objectifs du Sommet sont notamment les suivants : promouvoir la coopération et l'innovation, améliorer l'exécution des objectifs de développement durable et manifester une solidarité sans faille entre les États Membres. Il constitue le cadre dans lequel les pays s'engageront à adopter le Pacte pour l'avenir, en montrant leur volonté commune d'œuvrer au bien-être des générations actuelles et futures. L'importance du Sommet a été soulignée par la publication par le Secrétaire général de notes d'orientation pragmatiques au titre de son rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), notamment de la note d'orientation n° 7, intitulée « Pour l'humanité tout entière – l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique ».

11. Pour son édition 2023, le Forum mondial de l'espace a voulu, à l'approche du Sommet de l'avenir, appeler l'attention sur des solutions spatiales cohérentes avec les notes d'orientation ; il a été pensé en fonction des objectifs suivants :

- Réaffirmer et renforcer la contribution des activités et outils spatiaux à la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Promouvoir les partenariats internationaux et public-privé à l'appui d'un milieu spatial robuste, durable et tourné vers l'avenir ;
- Répondre à la nécessité d'améliorer les méthodes de communication actuelles en ce qui concerne les avantages des techniques spatiales et de leurs applications ;
- Associer les jeunes, en tant que futurs responsables du secteur spatial, au traitement des questions qui sont importantes pour les générations futures ;
- Encourager le dialogue et une étroite coopération en vue d'élaborer un projet commun pour l'espace ;

- Faire du Programme « Espace 2030 » un document d'orientation phare en vue d'accroître les avantages économiques tirés de l'espace et de renforcer le rôle de moteur essentiel du développement durable que joue le secteur spatial ;
- Réunir les acteurs spatiaux afin qu'ils mettent en commun leurs meilleures pratiques et étudient les moyens de s'attaquer ensemble aux défis de l'humanité et aux problèmes de développement durable.

III. Participation

12. Le Forum a rassemblé des participantes et participants issus d'organisations et d'institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, y compris des responsables d'organismes publics, des hautes et hauts fonctionnaires d'organismes régionaux et internationaux, des représentantes, représentants, expertes et experts d'organismes des Nations Unies, des expertes et experts issus de la communauté spatiale et du monde universitaire, des responsables, des chercheuses et chercheurs s'intéressant aux techniques spatiales, des représentantes et représentants du secteur privé actifs ou non dans le domaine spatial et des personnalités de la société civile.

13. Au total, 197 personnes, dont 45,7 % de femmes, 53,3 % d'hommes et 1 % de personnes ayant préféré ne pas se prononcer, ont assisté au forum en présentiel.

14. Étaient représentés les 70 États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe, ainsi que l'État de Palestine.

IV. Programme

15. Le programme du Forum a été établi par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales.

16. Le Forum s'est ouvert par un débat de haut niveau qui a donné lieu à des observations liminaires de la part de la Ministre fédérale autrichienne de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, de la Représentante permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et de la Directrice du Bureau des affaires spatiales. La séance d'ouverture s'est achevée par deux exposés liminaires sur les thèmes « Répondre aux grands enjeux de société : ce que la science lourde peut nous apprendre » et « L'importance d'une communication scientifique factuelle en matière de données et de techniques spatiales ».

17. Les échanges spécialisés des jours suivants sur le thème « L'espace pour notre avenir commun » ont été l'occasion d'attirer l'attention sur des solutions spatiales qui offrent un appui efficace dans les domaines cités par les diverses notes d'orientation devant éclairer les travaux préparatoires du Sommet de l'avenir. L'ordre du jour du Forum, qui soulignait l'importance d'une bonne communication pour garantir l'efficacité des politiques et renforcer la confiance dans celles-ci, a été conçu dans le

but de faire mieux connaître l'action du Comité et de ses sous-comités et de promouvoir les échanges liés au Pacte pour l'avenir.

18. Au cours de la séance I, intitulée « Exposer les avantages des données spatiales aux publics cibles », on a souligné le rôle essentiel d'une information précise et factuelle. La séance, qui s'est intéressée à la façon de passer des connaissances aux mesures concrètes, a étudié comment les données et les renseignements relatifs à l'espace pouvaient être utilisés efficacement. Relevant la nécessité d'une bonne communication non seulement pour rendre les politiques efficaces mais aussi pour renforcer la confiance, la séance a abordé des thèmes tels que les mécanismes de communication efficaces, la mise en récit et la communication relative aux sciences spatiales.

19. La séance II, consacrée à l'amélioration de la contribution de l'observation de la Terre et de l'intelligence artificielle aux programmes d'urgence futurs, a souligné le rôle indispensable des systèmes d'observation de la Terre et des technologies de navigation par satellite dans l'amélioration des conditions de vie et la préparation aux catastrophes et l'atténuation des conséquences de celles-ci. Passant en revue les applications et les solutions spatiales qui aideront à répondre aux chocs mondiaux futurs, la séance a approfondi des sujets comme la prise en compte de l'espace dans la préparation aux catastrophes, la prévision des catastrophes et la prise de décisions en toute connaissance de cause.

20. La séance III, sur le thème « Intégrer l'espace dans les politiques de développement et les politiques en place », a réfléchi à la façon d'intégrer les techniques spatiales dans les politiques de développement, en recherchant des résultats durables. En soulignant l'importance de la collaboration, du renforcement des capacités et du dialogue avec les parties prenantes, la séance visait à donner des indications concrètes sur la façon dont les préoccupations liées à l'espace pouvaient être intégrées dans le cadre des politiques locales, nationales et régionales pour susciter des évolutions sociales, économiques et environnementales positives.

21. La séance IV, sur le thème « Le problème de la limitation des débris spatiaux et les solutions pour la durabilité de l'espace », a étudié les moyens de garantir les avantages de l'espace aux générations futures. Soulignant que la protection de la durabilité du milieu spatial passait par la coopération et une action multilatérale, les personnes participantes ont analysé comment l'on pouvait tirer parti des réseaux existants et quelles mesures supplémentaires seraient nécessaires pour garantir la durabilité à long terme des activités spatiales. Il a été question notamment à cette séance de la durabilité à long terme des activités spatiales, de la réduction des débris spatiaux et de la gouvernance de l'espace.

22. La séance V, sur le thème « L'espace extra-atmosphérique et le Sommet de l'avenir », s'est intéressée au rôle central de la gouvernance mondiale et du développement durable. Les personnes participantes ont souligné l'importance de la coopération multilatérale, de la cohérence des politiques et de l'inclusivité dans la prise des décisions. Le but de la séance était, dans le contexte des préparatifs du Sommet de l'avenir, de favoriser une meilleure compréhension des débouchés et des obstacles liés aux activités spatiales.

23. Figuraient, au programme de l'édition 2023 du Forum mondial de l'espace, une séance de dialogue, un enregistrement en direct de la série de podcasts Space Café et une séance de présentation d'affiches à laquelle 16 affiches ont été présentées. Une séance sur le thème « L'espace extra-atmosphérique et le Sommet de l'avenir : comment préparer le terrain ? » a été l'occasion pour les personnes participantes d'échanger des idées et de délibérer sur le Sommet de l'avenir.

24. Lors de la séance de clôture de l'édition 2023 du Forum mondial de l'espace, il a été procédé à une synthèse des principaux points soulevés lors des tables rondes, et des observations finales ont été faites par un représentant du Ministère fédéral de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation

et de la technologie, un représentant du Centre aérospatial allemand (DLR) et la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

25. Les enregistrements vidéo de chaque séance et de toutes les présentations sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

V. Résumé des séances

26. Dans les discours liminaires présentés au Forum mondial de l'espace, il a été souligné que les données jouent un rôle essentiel pour répondre aux problèmes mondiaux urgents. Le Forum, qui faisait partie du volet espace des travaux préparatoires du Sommet de l'avenir, offrait une occasion importante d'œuvrer à l'exploitation des applications spatiales pour le développement durable, la promotion de la science, des techniques et de l'innovation, le dialogue avec la jeunesse et la formulation d'un projet commun. Les intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité de la collaboration internationale pour répondre efficacement à ces problèmes complexes, encouragé le dialogue afin de rassembler des idées pour contribuer au futur Pacte pour l'avenir et souligné l'importance de mesures volontaristes pour un avenir durable.

27. Les personnes participantes ont noté le basculement de paradigme que constituait l'orientation vers l'économie et les activités commerciales à laquelle on assistait dans le secteur spatial. On a estimé qu'une collaboration intersectorielle efficace et un emploi stratégique du langage faisaient partie des clés d'une commercialisation réussie. Les personnes participantes ont suggéré de faire évoluer le discours afin que celui-ci ne soit plus centré sur les mots de l'espace mais ceux de l'« intelligence de la Terre », tout en faisant appel au discours économique pour souligner les avantages concrets qui existent pour les divers secteurs.

28. Dans ce contexte, les personnes participantes au Forum mondial de l'espace ont évoqué les trois aspects fondamentaux de l'observation de la Terre : disponibilité, information et adoption. Si le secteur spatial continuait de privilégier surtout la disponibilité, une importance croissante était accordée à une meilleure prise de conscience et à l'adoption des applications de données satellitaires. Les personnes participantes ont souligné qu'il importe de communiquer sur les retombées pratiques des données spatiales, en particulier dans des domaines comme les changements climatiques.

29. Les intervenantes et intervenants ont décrit les différents types de public et ont souligné que les stratégies de communication devaient être adaptées à chacun de ces publics ; pour dialoguer efficacement avec les différentes catégories de public, il fallait pour chacune d'elles mettre en évidence les applications utiles et les avantages économiques particuliers les concernant. En conclusion, les personnes participantes ont recommandé une meilleure communication dans le secteur spatial, qui mette l'accent sur les applications du monde réel et réponde aux attentes des divers publics.

30. Les personnes participantes ont souligné que le secteur spatial devait faire en sorte de participer activement à des manifestations organisées dans d'autres secteurs plutôt que d'attendre de la communauté d'utilisateurs potentielle qu'elle participe à des conférences sur l'espace. Il a été souligné que pour surmonter cette barrière perçue, les différents secteurs devaient être approchés avec humilité et compréhension tout en adoptant pour ce faire un langage accessible et convivial.

31. Au cours des débats, il a été souligné que dans le cadre des activités d'information destinées aux gouvernements, il importait de présenter des exemples concrets de croissance économique, de production plus efficace et de moindres coûts. La stratégie de communication pouvait notamment consister à présenter des vidéos et des cas d'utilisation montrant les avantages que certains services de l'État et certains secteurs pouvaient retirer des données spatiales.

32. Les personnes participantes ont souligné l'utilité d'un dialogue avec les utilisateurs finals de divers secteurs et fait valoir qu'il importe de comprendre le fonctionnement interne de ces domaines. Il était important d'associer les utilisateurs finals et d'avoir une compréhension fine de leurs différents secteurs d'activité de façon à permettre l'utilisation la plus efficace possible des renseignements provenant des activités spatiales, car la communauté spatiale risquait de manquer des débouchés stratégiques lorsqu'elle n'avait pas de connaissance précise d'un domaine.

33. Les personnes participantes ont souligné l'efficacité de la mise en récit en ce qu'elle permettait de transférer l'information d'une manière plus conviviale et accessible. Un intervenant a souligné que la mise en récit présentait l'information d'une manière qui trouvait un écho auprès d'un plus large public, car l'information ainsi présentée était généralement comprise du plus grand nombre, et il était possible de s'identifier à un récit.

34. On a fait valoir qu'il importait d'illustrer les avantages de l'espace par des exemples concrets. En s'attachant à démocratiser les données par une approche ouverte des données, il était possible d'accroître l'accessibilité et de contribuer à l'autonomisation des citoyens.

35. On a souligné qu'il fallait mener une sensibilisation efficace, et relevé que la perception du public influençait le financement public, qui est essentiel pour le secteur spatial. Les personnes participantes ont critiqué le recours fréquent au jargon technique, aux acronymes et à un style de communication austère, et recommandé d'adopter des formes de communication plus engageantes et accessibles.

36. Les intervenantes et intervenants ont souligné le fait que la période actuelle était porteuse de transformation, car les progrès de l'intelligence artificielle et des données spatiales révolutionnaient les moyens de prévision et de gestion des divers aspects de prévisions. Il a été question de l'apparition d'une nouvelle catégorie d'apprentissage automatique appelée « opérateurs neuronaux », qui a nettement accéléré les moyens de prévision et rendu possible la prévision d'événements futurs et une meilleure synergie entre l'intelligence artificielle et les données spatiales. Le potentiel de ce type de prévisions ne se limitait pas aux phénomènes météorologiques mais intéressait des domaines comme les courants océaniques, l'évolution des écosystèmes, les conditions atmosphériques, les aérosols et des activités humaines comme les transports, l'alimentation, les questions financières et la santé.

37. À cet égard, les personnes participantes ont estimé que l'accessibilité était une nécessité, et que les progrès de l'intelligence artificielle devaient être compris et intégrés dans les outils existants de façon à garantir un usage généralisé et inclusif de ces techniques avancées pour améliorer la prise de décisions dans divers secteurs.

38. Les personnes participantes ont préconisé une démarche de coopération afin de rendre les données spatiales accessibles sur le Web dans l'intérêt de la planète et souligné qu'en développant les données d'observation de la Terre dans la sphère numérique, on faciliterait la gestion des crises et les interventions dans les situations d'urgence, contribuerait à un « humanisme du numérique » et renforcerait les applications de l'intelligence artificielle.

39. L'intelligence artificielle avait été présentée comme un outil transformateur mais, a-t-on fait observer, cela n'allait pas sans difficultés, notamment un coût élevé de mise en œuvre, la nécessité de compétences spécialisées et le fossé technologique entre pays avancés et pays en développement. Les personnes participantes ont recommandé de mettre en place une plateforme mondiale grâce à laquelle les nations spatiales pourraient prêter assistance aux nations non spatiales, mener des programmes de recherche communs et concevoir des politiques et des accords internationaux pour relever ces défis.

40. Les personnes participantes ont noté qu'en raison du caractère limité des ressources spatiales, du nombre croissant d'acteurs compétents et de l'apport de capitaux privés, il était nécessaire de réévaluer les politiques spatiales. Le rôle de la réglementation et de la collaboration internationale a été noté, ainsi que la nécessité

d'une communication efficace pour faire comprendre que la protection de l'espace est importante pour les générations futures.

41. Les personnes participantes ont évoqué les brouillages causés par les grandes constellations de satellites aux observations astronomiques et fait valoir que ces effets pouvaient être atténués par la réglementation et la collaboration internationales. Une communication et un plaidoyer efficaces pour l'astronomie, ont-ils estimé, étaient nécessaires pour convaincre la société, y compris les décideurs, de l'importance qu'il y avait à protéger le ciel nocturne.

42. Un appel a été lancé au terme du débat à considérer l'espace comme une ressource finie et les personnes participantes ont souligné la nécessité de mener des politiques clairvoyantes afin de répondre à ces enjeux et de protéger les intérêts communs du monde s'agissant de l'exploration spatiale et de la viabilité à long terme des activités spatiales.

43. Il a été estimé important que les activités spatiales soient intégrées dans les stratégies de développement. On a souligné que les techniques spatiales pouvaient contribuer à la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. Les intervenantes et intervenants ont aussi fait valoir que les techniques spatiales offraient des moyens hors du commun pour aborder tout un ensemble de problèmes sociétaux, mais souligné la nécessité d'avoir une communication honnête sur le rôle de l'espace dans la réalisation des objectifs de développement durable, et ont affirmé qu'aucun autre secteur ne pouvait revendiquer une palette aussi large d'applications susceptibles de contribuer à la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs.

44. On a relevé toutefois qu'il existait un hiatus entre le secteur spatial et les autres secteurs, ce qui réclamait un effort de sensibilisation accru et un dialogue plus important avec les acteurs et les décideurs de ces secteurs. Pour remédier à ce décalage, les personnes participantes ont proposé de recourir à des « ambassadeurs de l'espace » et ont recommandé des dispositifs d'innovation ouverts par lesquels on pourrait inviter des entreprises non spatiales à exercer des responsabilités dans l'élaboration des politiques spatiales et le traitement des difficultés éventuelles.

45. À cet égard, les personnes participantes ont souligné la nécessité pour les gouvernements de faire confiance à des solutions commerciales et d'associer des représentants du secteur privé à l'élaboration des politiques, et ont souligné également l'interdépendance qui existait entre les parties prenantes s'agissant de répondre aux questions urgentes dans le domaine spatial et de faire progresser la viabilité des activités. Les personnes participantes ont recommandé un processus inclusif d'élaboration des politiques qui tienne compte du point de vue de l'ensemble des parties prenantes afin de garantir des solutions efficaces dans le domaine spatial.

46. Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il est d'une importance décisive que la question de la viabilité des activités spatiales soit abordée au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que l'on passe ensuite du dialogue à l'action en adoptant des lignes directrices sur la viabilité à long terme. Une séance spécifique a été organisée pour encourager les diverses parties prenantes à promouvoir des échanges ouverts sur la question de la viabilité des activités spatiales ; on y a recommandé l'utilisation de divers formats de médias et types d'analogies et de métaphores, ainsi que la collaboration avec des spécialistes de la mise en récit, afin de communiquer efficacement sur des sujets complexes et de favoriser une meilleure compréhension du rôle de l'espace dans la vie quotidienne.

47. Les personnes participantes se sont aussi intéressées à l'importance de la surveillance par satellite pour prédire et prévenir les collisions et les risques de brouillage dans les activités spatiales. La solution à ces problèmes passait par la collaboration internationale et par une communication efficace et les personnes participantes ont évoqué les aspects réglementaires d'une action visant à encourager des pratiques viables.

48. Lors des débats concernant la procédure de notification de l'Union internationale des télécommunications, les personnes participantes ont décrit le

processus d'examen de projets, soulignant l'importance de la compatibilité avec les réglementations en vigueur et le fait que les projets devaient franchir plusieurs étapes avant d'être acceptés à la phase de coordination. La complexité de la procédure et le mécanisme de sélection en place avaient empêché certains projets d'aller plus loin. Les intervenantes et intervenants ont aussi fait valoir que les projets devaient être raisonnables et ont souligné qu'il était difficile de fixer des limites définitives en raison du dynamisme qui caractérisait les activités spatiales.

49. Un participant a indiqué en quoi les compagnies d'assurance pouvaient encourager des pratiques durables : certaines refusaient d'assurer des satellites en orbite terrestre basse en raison des risques associés. Un processus décisionnel responsable était nécessaire dans les activités spatiales, et tout lancement de satellites devait être précédé d'une réflexion approfondie.

50. Les personnes participantes ont abordé la notion de viabilité des activités spatiales et le rôle d'initiatives de promotion du comportement responsable des acteurs de l'espace. Il a été question en particulier d'une initiative encourageant la viabilité des missions spatiales et de son système à plusieurs niveaux d'évaluation de la viabilité des activités, qui incitait les exploitants à adopter d'eux-mêmes des pratiques plus viables ; on a souligné que la collaboration et la transparence étaient importantes pour atteindre les objectifs de viabilité à long terme.

51. À propos des approches réglementaires, les personnes participantes ont évoqué les consultations menées actuellement à propos de règles fondées sur des incitations consistant à encourager les exploitants de satellites à adopter des pratiques plus durables par des incitations comme les rabais sur les primes d'assurance.

52. Dans l'ensemble, les débats ont souligné l'importance de comportements responsables dans les activités spatiales, la nécessité de la collaboration entre les parties prenantes et le rôle de la réglementation et des incitations dans la promotion de la durabilité.

53. De l'avis général des participants, le recours exclusif aux meilleures pratiques présentait certaines limites : il fallait impérativement disposer de cadres réglementaires robustes pour encadrer efficacement les activités spatiales. Il a été unanimement admis que si des lignes directrices étaient utiles pour fixer des principes directeurs, il fallait les compléter par des règles opposables afin de prévenir tout manquement et de garantir une conduite responsable dans le contexte spatial.

54. Un aspect qui est revenu tout au long des débats est qu'il était primordial de former un consensus multilatéral entre les États Membres dans les instances internationales, notamment au sein du système des Nations Unies. Ce consensus était essentiel pour légitimer les actes réglementaires et en faciliter l'application effective dans les différents pays. Les personnes participantes ont souligné que les délibérations devaient être inclusives si l'on voulait que les cadres réglementaires soient équitables et transparents et répondent à l'évolution des besoins de la communauté internationale.

55. Un thème récurrent du dialogue a concerné l'importance de la transparence des données pour éclairer la prise de décisions et permettre un suivi approfondi des activités spatiales. Les personnes participantes ont souligné qu'il importait que les gouvernements, les institutions et le secteur privé renforcent leur collaboration pour apporter des solutions robustes aux problèmes actuels. L'échange transparent de données était fondamental pour promouvoir la confiance, faciliter la coopération et atténuer les risques liés aux activités spatiales.

56. Les personnes participantes ont souligné l'importance du droit et de la coopération internationale comme moyens d'application du Programme « Espace 2030 ». Le droit et la coopération internationale, a-t-on souligné, étaient essentiels pour préserver la viabilité des activités spatiales et terrestres et veiller à ce qu'elles soient menées conformément à l'objectif de développement durable n° 16. La coopération internationale, exprimée par le multilatéralisme, à la différence de

l'unilatéralisme, a été mentionnée, de même que la nécessité d'une action concertée des États pour administrer efficacement les activités spatiales.

57. À cet égard, on a rappelé que les grands principes juridiques énoncés dans le droit international de l'espace veulent que les activités spatiales respectent le droit international et tiennent compte des intérêts de tous les États parties. En outre, l'invitation à renforcer la coopération internationale formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982) et la note d'orientation n° 7 connexe intitulée « Pour l'humanité tout entière – l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique » soulignait qu'il faut une approche multilatérale pour répondre aux enjeux contemporains de la gouvernance de l'espace.

58. Les risques liés à l'absence de régime juridique sûr représentent une menace pour l'activité et la sécurité internationales, ce qui dissuade d'investir dans le secteur spatial. Pour remédier à ces problèmes, a-t-on souligné, il fallait donc une solide coopération internationale, ce qui était exprimé dans l'appel à adopter une approche multilatérale pour renforcer la gouvernance mondiale et stimuler l'innovation dans les activités spatiales.

59. On a fait observer qu'à cet égard, le droit et la coopération internationale dans la gouvernance des activités spatiales étaient déterminants pour parvenir à un développement durable et garantir une utilisation pacifique et responsable de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Le Sommet de l'avenir était une occasion bienvenue de promouvoir ces objectifs et d'encourager le dialogue entre les parties prenantes pour décider de la gouvernance future des activités spatiales.

60. L'importance qu'il y avait pour les États Membres à se montrer réceptifs aux contributions des diverses parties prenantes, en particulier pour ce qui était du Sommet de l'avenir, a été soulignée, tout en rappelant que c'est aux États Membres que revenait le pouvoir de décision en dernier ressort dans ce processus intergouvernemental. Les initiatives pour associer la société civile, notamment par le dialogue et les communications, ont été considérées essentielles pour faire en sorte qu'un large éventail de points de vue soit pris en compte dans les débats du Sommet de l'avenir.

61. Les personnes participantes ont souligné la nécessité d'accords brefs et concrets pour traduire en actes les engagements et principes existants dans le traitement de la question de la viabilité des activités spatiales. Le Sommet de l'avenir offrait une occasion essentielle d'élaborer de tels accords et de progresser dans les initiatives relatives à la viabilité des activités spatiales. Les questions spatiales étaient interdépendantes des grands enjeux mondiaux, et les activités spatiales avaient une incidence sur des domaines comme la paix et la sécurité, le développement durable et la coopération pour le numérique.

62. Le débat a souligné qu'il importe de répondre aux besoins en infrastructures spatiales, notamment pour ce qui est de l'exploration de la Lune et de l'utilisation de ses ressources. On a appelé l'attention sur la nécessité de planifier et gérer les activités lunaires de façon coordonnée pour garantir un accès équitable et éviter un développement non maîtrisé. Des initiatives actuelles comme les Accords Artemis et le projet de station internationale de recherche lunaire ont été présentées comme des exemples d'initiatives de collaboration dont la planification intégrée associait de multiples parties prenantes. On a admis cependant que les initiatives en question ne répondaient peut-être pas entièrement à la nécessité d'une planification intégrée à l'échelle mondiale qui tienne compte des divers facteurs scientifiques et économiques.

63. Les intervenantes et intervenants ont souligné la place de l'élaboration des politiques spatiales et de leur intégration dans les politiques en vigueur pour réglementer et faciliter les activités spatiales. Si la politique spatiale pouvait varier au gré des objectifs de chaque pays, elle était indispensable pour administrer le nouveau cadre opérationnel de l'espace. Le débat a aussi souligné le caractère planétaire des activités spatiales et la nécessité d'une coopération et d'une

coordination internationales, en particulier pour traiter des problèmes tels que le développement durable et la surveillance des changements climatiques. Enfin, des préoccupations ont été exprimées quant aux conséquences pour l'environnement des activités spatiales, s'agissant notamment de la multiplication des satellites et de leurs effets possibles sur l'atmosphère terrestre, en soulignant l'importance d'une planification prudente qui tienne compte des conséquences à long terme.

64. Les personnes participantes se sont déclarées optimistes quant aux perspectives de progrès de l'exploration spatiale et de réglementation des activités spatiales. Parmi les résultats attendus figuraient notamment la formulation d'architectures réglementaires complètes, l'adoption de pratiques responsables et une transition vers un modèle d'économie circulaire dans les affaires spatiales.

VI. Délibérations des États Membres

65. On trouvera dans les résumés ci-après une compilation des idées et des grands thèmes qui ont été présentés, pour alimenter la suite des débats et servir à des travaux complémentaires. Ces résumés n'ont pas fait l'objet d'un consensus des États Membres sur le plan du contenu ou de la formulation linguistique.

66. Les interventions faites au Forum mondial de l'espace ont exprimé le consensus le plus large qui soit concernant l'importance décisive de progrès dans l'action multilatérale relative à l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique. Les délibérations ont porté en particulier sur l'organisation prochaine du Sommet de l'avenir et sur le Pacte pour l'avenir associé à celui-ci, tous éléments issus de la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU (résolution 75/1 de l'Assemblée générale), qui a souligné l'importance d'un multilatéralisme revitalisé pour relever les défis présents et futurs. Certaines personnes participantes ont estimé que le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » et la note d'orientation n° 7 connexe offraient des lignes directrices pour gérer la complexité de la gouvernance de l'espace et témoignaient d'une volonté collective de faire advenir un milieu spatial plus coopératif et inclusif.

67. Les États Membres ont réaffirmé la nécessité d'une participation inclusive au moment de fixer le cap de la gouvernance des activités spatiales, en soulignant qu'il importe d'y associer un ensemble divers de parties prenantes, dont les universités, le secteur privé et la société civile. Cette conception élargie de la gouvernance était perçue comme essentielle pour exploiter le potentiel de transformation des technologies spatiales pour atteindre les objectifs de développement durable.

68. Les débats ont souligné la nécessité d'une coordination et d'une collaboration efficaces pour faire en sorte que l'espace reste un domaine sûr et durable pour les générations actuelles et futures. Les échanges sur la viabilité des activités spatiales ont été centrés sur la transparence, ainsi que le rôle des instances internationales, en particulier du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans la gouvernance des activités spatiales. Les États Membres ont souligné la nécessité d'élaborer de nouveaux instruments pour encadrer l'exploration pacifique de l'espace, étant donné l'évolution actuelle vers un rôle accru des entités commerciales dans les activités spatiales.

69. À cet égard, on a rappelé que le Comité avait négocié avec succès cinq documents juridiquement contraignants, dont l'influent Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, qui avait été fondamental dans la mise en place du droit international de l'espace et son évolution actuelle. Vu le rôle accru des entités commerciales dans l'exploration de l'espace circumterrestre, on a jugé essentiel de redynamiser le rôle du Comité dans l'élaboration de normes.

70. Parallèlement aux échanges sur les cadres de gouvernance, les États Membres ont souligné le rôle central des technologies spatiales pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il a été proposé de renforcer l'appui au Bureau

des affaires spatiales de l'ONU et de rendre prioritaires les activités de renforcement des capacités, en particulier dans les régions vulnérables aux changements climatiques et qui connaissent une croissance démographique rapide. Une attention particulière a été accordée à l'Afrique, et on a souligné les obstacles et les perspectives propres à cette région s'agissant de mobiliser les technologies spatiales au service du développement durable.

71. Les interventions faites au Forum mondial de l'espace ont témoigné de la volonté collective d'aller de l'avant dans les initiatives multilatérales pour la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique tout en gérant la complexité d'une situation en pleine évolution dans le domaine spatial. En permettant une participation inclusive et en s'inspirant des documents fondateurs, les États Membres ont formulé le projet d'une démarche plus coopérative, transparente et durable pour les activités spatiales. Ces débats ont souligné la nécessité de mener une solide coopération internationale pour répondre aux nouveaux enjeux et utiliser le potentiel transformateur des activités spatiales au profit de l'humanité tout entière.

72. En outre, les États Membres ont souligné qu'il est impératif de remédier aux problèmes nouveaux rencontrés dans la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu en particulier de la participation accrue d'entités commerciales à l'exploration spatiale. La réduction des débris spatiaux, la coordination du trafic spatial et les ressources spatiales ont été citées comme des domaines prioritaires où une action internationale concertée s'impose. L'on a insisté sur la nécessité de mesures et de principes de transparence pour encourager une conduite responsable dans les activités spatiales, d'où l'importance que revêtait l'adhésion aux cadres internationaux en place.

73. Au cours des échanges, les personnes participantes ont déconseillé de créer des initiatives superflues qui risqueraient de faire double emploi avec les missions des instances internationales existantes, et l'on a jugé fondamental d'éviter la fragmentation et de garantir une gouvernance efficace de l'espace extra-atmosphérique. Tout en soutenant la volonté internationale de promouvoir des lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales, les personnes participantes ont jugé important de préserver la division du travail entre le Comité et les autres organes compétents.

74. Des préoccupations ont été exprimées quant au risque de militarisation de l'espace et les États membres du Comité ont été exhortés à conjuguer leurs efforts pour traiter efficacement ces menaces. De plus, on a souligné qu'il fallait garantir l'utilisation pacifique de l'espace et la sécurité des activités spatiales, les personnes participantes insistant sur le fait qu'il serait important de rédiger un instrument multilatéral juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui prévoirait l'interdiction de placer des armes dans l'espace et l'interdiction de la menace ou de l'utilisation de la force dans l'espace.

75. En résumé, le Forum mondial de l'espace a servi de cadre pour mener des échanges sur l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, les États Membres réaffirmant leur volonté de mener une action collective face à des enjeux communs. Le Sommet de l'avenir et le Pacte pour l'avenir ont été perçus comme des initiatives essentielles pour favoriser davantage de coopération et de coordination dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Au moment où la communauté internationale réfléchit à l'avenir, les débats lors du Forum ont jeté les bases d'un progrès de l'action multilatérale pour faire en sorte que l'espace reste un domaine sûr, durable et inclusif pour les générations futures.

VII. Conclusions

76. Lors des échanges du Forum mondial de l'espace, on a souligné qu'il est impératif d'aller de l'avant dans l'action multilatérale pour une utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique. En préluant au Sommet de l'avenir et

au Pacte pour l'avenir associé à celui-ci, le Forum a offert un cadre essentiel aux parties prenantes pour délibérer des questions de gouvernance de l'espace. S'inspirant de documents fondamentaux comme le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » et la note d'orientation n° 7, les personnes participantes ont réaffirmé leur volonté de déterminer des modalités coopératives et inclusives pour réaliser un milieu spatial plus transparent et durable.

77. Les échanges lors du Forum ont jeté les bases d'un dialogue et d'une action suivis, particulièrement à l'approche du Sommet de l'avenir. Les personnes participantes ont préconisé de renforcer la coopération internationale, d'intégrer des technologies de pointe comme l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique et d'adopter des politiques inclusives pour répondre efficacement aux problèmes mondiaux. Il était impératif de traduire les débats en résultats exploitables, et on a fait valoir la nécessité de cadres réglementaires solides pour encadrer les activités spatiales de manière responsable.

78. Parmi les grands thèmes qui se sont dégagés lors des débats, on mentionnera la nécessité d'une participation inclusive à la conception de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, le rôle central que des instances internationales comme le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourraient exercer en élaborant de nouveaux instruments pour la gouvernance de l'espace, et l'importance des mesures de transparence pour promouvoir une conduite responsable dans les activités spatiales. Les personnes participantes ont souligné la nécessité d'une coordination et d'une collaboration efficaces pour gérer des questions nouvelles comme les débris spatiaux, la gestion du trafic spatial et les ressources spatiales.

79. En outre, les personnes participantes ont souligné le potentiel transformateur des technologies spatiales pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, et il a été proposé de renforcer l'appui au Bureau des affaires spatiales de l'ONU et de rendre prioritaires les activités de renforcement des capacités, en particulier dans les régions vulnérables aux changements climatiques et qui connaissent une croissance démographique rapide. Une attention particulière a été accordée à l'Afrique, et on a souligné les obstacles et les perspectives propres à cette région s'agissant de mobiliser les technologies spatiales au service du développement durable.

80. Le Forum mondial de l'espace avait créé un précédent pour le débat futur concernant la viabilité des activités spatiales, et fait ressortir la nécessité d'une démarche coopérative et inclusive afin que l'espace contribue au bien commun. À l'approche du Sommet de l'avenir, les idées et recommandations issues du Forum joueraient à n'en pas douter un rôle décisif dans les décisions sur la gouvernance future des activités spatiales et la mobilisation des techniques spatiales au service développement durable.

81. En résumé, le Forum mondial de l'espace a permis des échanges intéressants sur l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique ; les États Membres y ont réaffirmé leur volonté de mener une action collective pour répondre aux enjeux communs. Tandis que la communauté internationale attendait avec intérêt le Sommet de l'avenir, le Forum avait facilité une démarche multilatérale pour faire en sorte que l'espace reste un domaine sûr, durable et inclusif pour les générations futures. Le Sommet de l'avenir et le Pacte pour l'avenir avaient été salués comme des initiatives essentielles afin de promouvoir une coopération et une coordination plus poussées dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et laissaient augurer d'une évolution encourageante vers un avenir plus pacifique et prospère pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

82. En conclusion, la délégation allemande a annoncé qu'en 2024, le Forum mondial de l'espace se tiendrait à Bonn (Allemagne) du 3 au 5 décembre 2024.